



Association Nationale des Étudiants
en Pharmacie de France

Président

Florentin NORMAND

Mobile : 06 85 40 91 31

Courriel : president@anepf.org
www.anepf-online.fr

Paris, le lundi 21 mars 2011

Objet : le premier bilan de la PACES

Lettre ouverte à l'attention de :

Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Madame le Ministre,

À l'heure du premier bilan de la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES), l'Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France (ANEPF), unique représentante des étudiants en Pharmacie, vient, par la présente, faire part de ses inquiétudes. L'ANEPF déplore que la mise en place de la PACES s'apparente à un test de réforme à échelle nationale. Cette première année est, purement et simplement, devenue une année de sélection et non plus de formation, au détriment de la qualité de l'enseignement. Nous dénonçons notamment de regrettables constats sur les répercussions directes, pourtant annoncées, qui concernent les moyens pédagogiques, les réorientations et l'articulation entre les différentes filières.

Les étudiants pâtissent de l'immatunité du projet de réforme et de l'accompagnement laxiste de la mise en place de cette première année. Les programmes sont souvent bien trop denses, c'est ce qui est ressenti dans la majorité des universités, où la mutualisation des enseignements s'est malheureusement traduit par un cumul des heures de cours des premières années de médecine et de pharmacie.

Avant la mise en place de la PACES, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avait consenti à débloquer des crédits dans le cadre du PRL (Plan de Réussite en Licence). Toutefois, nous constatons le peu de moyens accordés aux filières de Santé afin d'assurer de bonnes conditions d'enseignement aux étudiants de première année. Les problèmes logistiques n'ont été que partiellement résolus, nous sommes indéniablement face à une énorme perte de moyens pédagogiques. Le nombre moyen d'étudiants par Enseignement Dirigé est passé de 45 à plus de 175. Cette forme d'enseignement est pourtant essentielle à la compréhension de nombreuses disciplines scientifiques, puisqu'elle est sensée permettre l'application et l'intégration des cours magistraux par des échanges facilités avec les enseignants.

Les objectifs de la réforme sont-ils atteints? Le gâchis humain, un des principaux arguments en faveur de la réforme, n'a absolument pas été réduit bien au contraire. En effet, il n'y aura pratiquement plus de reçus-collés (étudiants ayant la moyenne mais n'étant pas classés en rang utile), et à ce jour les réorientations ne sont pas organisées. De plus, nous sommes forcés de constater que cette mesure n'a fait que renforcer le manque d'attractivité des études de Pharmacie. Le nombre d'étudiants inscrits en PACES présentant le concours de Pharmacie est en nette diminution, une tendance déjà observée ces quatre dernières années et davantage marquée dans le contexte de la première année commune au profit des inscrits en médecine.

*Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
Association régie par la loi de 1901 – Membre de l'EPSA et de l'IPSF
4, avenue Ruysdael – 75008 PARIS – www.anepf.org*



Association Nationale des Etudiants
en Pharmacie de France

Président

Florentin NORMAND

Mobile : 06 85 40 91 31

Courriel : president@anepf.org

www.anepf-online.fr

Cette situation a été décrite et dénoncée par l'ANEPF, et ce depuis l'élaboration du projet de loi de la réforme. Les étudiants en Pharmacie ont tenté d'alerter le MESR ainsi que les Doyens de Pharmacie par de nombreux communiqués de presse et lettres ouvertes dénonçant les failles de cette réforme. Aujourd'hui nous ne pouvons que déplorer la réalisation de ces craintes.

L'ANEPF a toujours exprimé la volonté claire de l'ensemble des étudiants en Pharmacie de réformer nos études en intégrant, au plus vite, le système L.M.D. (Licence, Master, Doctorat) dans le cadre du PRL et a aussi vivement soutenu l'idée forte de la création d'une culture commune entre les futurs acteurs de santé. Cependant, nous continuons à penser que cette mutualisation de connaissances ne peut avoir lieu qu'au cours des années supérieures, et qu'elle s'avérerait utopique et non constructive dans le contexte d'une année de concours.

L'ANEPF attend que des mesures significatives soient rapidement prises de la part du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Conférence des Présidents d'Universités et de la Conférence des Doyens. Nous souhaitons que les engagements pris, avant l'instauration de cette PACES, en matière de pédagogie et de réorientation soient très rapidement mis en place pour éviter le gâchis humain désormais avéré. Sans ces mesures, les étudiants en pharmacie s'interrogent sur l'intérêt de faire partie de cette première année commune de santé.

Avec mes respectueuses salutations, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Florentin Normand
Président de l'ANEPF